

Principe de fonctionnement

- Chaque classe élit un représentant



Principe de fonctionnement

- Les représentants des classes du cycle primaire forment le Conseil primaire
- Les représentants des classes du cycle secondaire forment le Conseil secondaire



Principe de fonctionnement

- Chaque Conseil propose un représentant au Conseil municipal
- Le Conseil municipal nomme les deux représentants des parents à la Commission scolaire



Principe de fonctionnement

- Dès la rentrée 2007-2008, les deux Conseils sont regroupés sous une même et unique présidence, et organisent des séances communes
- Mais les deux délégués à la Commission scolaire sont conservés

